

Autorisations d'urbanisme et gestion des eaux pluviales

ATELIERS

19 janvier 2026

13h30 - 17h

Podensac

26 janvier 2026

9h - 12h30

Podensac



Gironde
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Avec le soutien de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Autorisations d'urbanisme et gestion des eaux pluviales

.....

 Public Instructeur/trice ADS, chargé(e)/responsable d'urbanisme, secrétaire de mairie	 Lieu CDC Convergence Garonne 12, rue du Maréchal Leclerc-de-Hauteclocque 33720 Podensac	 Méthode pédagogique Séance de formation avec exposés théoriques, exemples et échanges avec les participants
 Dates 19 et 26 janvier 2026	 Places limitées 20 participants maximum	 Livrables Diaporama et notice
 Durée 7h (3 x 3h30)	 Prérequis Connaissances sur les autorisations d'urbanisme	
 Tarif 50 euros		ATELIERS

Objectifs de la formation :

- / Distinguer les principales caractéristiques géographiques des territoires girondins et les conséquences lors d'évènements pluvieux intenses et/ ou longs.
- / Analyser la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les pièces d'un Permis de Construire (PC) ou d'un Permis d'Aménager (PA).

Contenu de la formation :

Les apports théoriques de cette formation visent dans un premier temps à compléter vos connaissances sur les spécificités géographiques/géologiques des territoires girondins et des risques naturels liés aux eaux pluviales.

Des exercices pratiques en atelier vous permettront ensuite de découvrir différents exemples d'autorisations d'urbanisme qui ont nécessité une attention particulière sur la prise en compte de la gestion des eaux pluviales. **Une méthode vous sera proposée pour faciliter l'analyse des demandes d'urbanisme au regard de ces enjeux.** Enfin des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales vous seront présentées pour enrichir vos recommandations aux pétitionnaires.

Référents pédagogiques du CAUE de la Gironde :

Annabel ALBRECH, ingénieure écologue
Sebastien CANNET, paysagiste-conseiller
Claire GARNIER, urbaniste-responsable de la mission formation

Programme

.....

Module 1 (13h30 -17h) - 19 janvier 2026

- 13h30** / **Caractéristiques géographiques/pédologiques** des territoires girondins et risques naturels associés aux précipitations
- 14h30** / **Conséquences d'une mauvaise gestion des eaux pluviales** de l'échelle de la parcelle à l'échelle du quartier
- 15h** / **Points de vigilance pour l'instruction des demandes d'urbanisme** : présentation d'une méthode d'analyse des pièces du permis (PC ou PA)
- 15h30** / **Étude de cas pratique** : un projet de construction de maison individuelle (travail en groupes)

Module 2 (9h -12h30) - 26 janvier 2026

- 9h15** / **Retours sur les apports théoriques de la première matinée** : quizz et questions des participants
- 9h45** / **Solutions alternatives pour gérer les eaux pluviales** à l'échelle de la parcelle et à l'échelle du quartier (retours d'expériences et exemples)
- 11h** / **Étude de cas pratique** : un projet de construction de lotissement (travail en groupes)
- 12h** / **Présentation des outils de sensibilisation du CAUE** à disposition des communes pour accompagner les pétitionnaires et échanges avec les participants

À l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation vous sera envoyé pour savoir si les objectifs ont été atteints.

Inscription

.....

☐ M. ☐ Mme

Nom.....

Prénom.....

Organisme.....

Fonction.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Téléphone.....

E-mail

☐ Je souhaite recevoir les informations du CAUE de la Gironde par e-mail.

☐ Je souhaite recevoir une attestation de présence

Réponse souhaitée avant le 12 janvier 2025

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne et de le retourner au CAUE de la Gironde :

/ Sur le site internet :

<https://framaforms.org/inscription-formation-caue-33-ads-et-gestion-des-eaux-pluviales-19-janvier-13h30-17h-et-26-janvier>

/ Par courriel : formation@cauegironde.com

/ Par courrier : 283 rue d'Ornano 33000 Bordeaux

Je règle 50 euros par personne par :

☐ chèque à l'ordre du CAUE de la Gironde

☐ mandat administratif

adresse où doit être envoyée la facture

nom du contact tél

Le CAUE se réserve le droit d'annuler la formation 5 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Toute annulation de la part du participant doit être transmise au CAUE au minimum 5 jours avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>